

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025****Point 7 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mmes Lucile Freymond et Anne Niquille Charrière, au nom des groupes PS et les Vert·e·s, demandant une évaluation de la situation et des besoins des Bullois·es en situation de précarité**

Lors de la séance du 16 décembre 2024, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat mentionné en titre.

**I. Postulat**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,*

*En 2022, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a statué que 17,2 % des Suisses étaient en situation de pauvreté et privations. La moyenne du seuil de pauvreté « se situait [alors] à Fr. 2'284.00 par mois pour une personne seule et à Fr. 4'010.00 pour deux adultes et deux enfants. Ces montants doivent couvrir les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, transport, etc.) et les frais de logement » (OFS, 2024). Près d'un quart des personnes en situation de pauvreté sont des personnes seules de 65 ans et plus.*

*A cela, on peut ajouter que 15,6 % de la population, disposant de quelques centaines de francs supplémentaires, est considérée comme à risque de pauvreté, que 15,3 % vivent dans un logement surpeuplé et 7,5 % renoncent à des soins médicaux.*

*Depuis 2022, cette situation préoccupante ne s'est certainement pas améliorée avec les difficultés des commerçants et des entreprises actuelles, sans compter le passage de la COVID-19. Les besoins de base comme se nourrir, se laver, s'habiller, se loger, se soigner etc. doivent être garantis pour tous et toutes.*

*Selon le « Rapport 2023-DSAS-76 » sur la pauvreté dans le canton de Fribourg, basé sur le « Monitoring des personnes ayant recours aux aides alimentaires en Gruyère », une large majorité des personnes touchées a entre 30 et 50 ans, a des enfants à charge, et 68 % sont suisses, soit à l'aide sociale ou à l'assurance sociale ou au Working poor. C'est donc notre devoir, en tant que représentants des autorités communales, de nous préoccuper des 4'500 Bullois et Bulloises que l'on peut estimer concernés par la pauvreté et des 4'000 supplémentaires à risque de le devenir.*

*Heureusement, notre système social propose déjà des solutions : différentes aides telles que les prestations complémentaires, le droit aux réductions des primes d'assurance maladie, les bourses d'études, etc. Des aides supplémentaires peuvent être également apportées par diverses associations comme Caritas, dont la carte culture regroupe 171 offres dans le canton, et, spécifiquement pour nos aîné·e·s, la Croix-Rouge fribourgeoise, Alzheimer Fribourg et Pro Senectute. Ces aides, plus que nécessaires ne sont pas, ni suffisamment communiquées, ni facilement rendues accessibles aux personnes concernées. Chaque personne doit alors se renseigner, souvent par ses propres moyens, souvent limités, pour autant qu'elle surmonte le fait d'oser en parler. C'est d'ailleurs un des témoignages reçus lors du Word Café organisé par la Commission Seniors du 4 mars dernier. A cet égard, il*

semblerait que certains cantons utiliseraient les avis de taxation pour proposer proactivement les aides aux personnes éligibles pour les recevoir.

En Ville de Fribourg, l'association Fribourg pour Tous informe, aide et réoriente les personnes dans le besoin. L'Association Banques publiques, soutenu par la Loterie Romande, mentionne, dans un article du *Matin* de la semaine dernière, 90 à 120 passages par jour de personnes vivant dans la précarité dans leurs locaux de la Ville de Fribourg ; un chiffre qui a doublé en 5 ans et qui concerne des sans-abris, des retraités, des familles monoparentales, mais aussi des couples et des travailleurs et travailleuses qui n'arrivent pourtant pas à se nourrir. En plus de menus à coût restreint, cette association met des douches, un coiffeur et des articles d'hygiène à disposition.

Alors que l'aspect de la proximité est essentiel pour les personnes en situation de précarité, il n'existe à ce jour pas de solution équivalente à Bulle, pourtant la 2<sup>ème</sup> plus grande ville du canton.

Un article, dans le journal de La Gruyère, du 1<sup>er</sup> octobre, mentionne l'importance de l'implication des communes pour coordonner les aides à disposition. Concrètement à Bulle, seul un mandat de coordination à 10 % est confié à un travailleur social hors mur du Service de l'enfance-jeunesse pour gérer le « Café solidarité », un atelier participatif avec des personnes concernées et du comité associé, ce qui semble insuffisant compte-tenu du nombre de personnes touchées.

Ce postulat demande ainsi une étude et une réflexion concernant la précarité impactant les personnes de notre commune, afin de répondre aux questionnements suivants :

- 1) Quel est l'état réel de la précarité bulloise (pauvreté, risque de pauvreté et/ou autres difficultés quotidiennes impactant les besoins primaires) ?
- 2) Est-ce que les aides actuellement disponibles sur le territoire bullois sont suffisantes pour couvrir les besoins de base des personnes concernées, notamment en termes de coordination ?
- 3) Comment améliorer l'accès direct aux aides existantes disponibles ?
- 4) Quelles sont les opportunités pour solliciter un soutien cantonal pour compléter l'offre de soutien afin de répondre concrètement aux besoins objectivés sur le terrain ?

Merci pour votre attention. »

## **II. Détermination du Conseil communal**

### **1. Quel est l'état réel de la précarité bulloise (pauvreté, risque de pauvreté et/ou autres difficultés quotidiennes impactant les besoins primaires) ?**

La problématique de la pauvreté est analysée et documentée et la typologie des personnes en situation de précarité est connue. En effet, il existe un certain nombre d'études à ce sujet, dont quelques-unes sont citées ci-après.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a produit en 2023 son [Rapport 2023-DSAS-76](#)<sup>1</sup> intitulé Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg – Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton, que les postulantes citent d'ailleurs. Il fait suite à une précédente édition qui datait de 2016. A noter que ce document de 50 pages brosse un portrait détaillé de la population fribourgeoise sous l'angle de la précarité, avec des chiffres présentés également par district. En ce sens, les chiffres et analyses s'appliquent à notre commune et sont une source de renseignements.

---

<sup>1</sup> Document téléchargeable (ctrl + click)

De plus, en 2023, sous l'impulsion de la HETS Fribourg, l'Association porteuse du projet de création d'une structure pérenne d'observation et de documentation de réalités sociales dans le canton de Fribourg (Observatoire des réalités sociales) a été constituée dont l'objectif est de tendre à la création d'une structure pérenne d'observation et de documentation des réalités sociales dans le canton de Fribourg. La Ville de Bulle en fait partie et est d'ailleurs la seule commune membre. Un observatoire des précarités vise à identifier, analyser et documenter les problématiques des personnes confrontées à la précarité. Il organise par exemple des moments d'échange entre le monde académique et celui des professionnel-le-s du travail social et de la santé. Il les accompagne dans l'exercice de leurs activités, au travers de formations continues ou de mandats.

Au niveau du district, la plateforme de coordination des prestations des différentes organisations caritatives, qui existe depuis de nombreuses années, dont l'action a été renforcée pendant la crise COVID-19, a réalisé un [Monitoring](#)<sup>2</sup> de l'Observatoire de la précarité en Gruyère sous l'égide du RSSG en 2021. Ce rapport a d'ailleurs été utilisé pour l'élaboration du rapport de l'Etat sur la pauvreté de la population dans le canton de Fribourg. Cette plateforme solidarité continue d'exister sous l'appellation « Pouvoir d'Agir » (voir ci-après).

Pour celles et ceux qui ont parcouru le rapport 2023-DSAS-76, il apparaît clairement qu'il ne relève pas d'une commune, même d'une certaine taille, d'établir un tel état des lieux de sa population, lequel nécessiterait des compétences, des moyens et des outils qui relèvent nettement du domaine scientifique.

**Toutefois, nous sommes en mesure de vous communiquer quelques chiffres sur la précarité de la population bulloise.**

### Réseau Santé et Social de la Gruyère

Pour l'aide sociale, le Service social fonctionne par « unité d'assistance », ce qui signifie que pour une famille, il y a une personne de référence ce qui donne le nombre de dossiers traités. Dans chaque unité, il peut y avoir une ou plusieurs personnes qui bénéficient des prestations, ce qui correspond au nombre de personnes concernées.

Bulle	2020		2021		2022		2023		2024	
	dossiers	personnes	dossiers	personnes	dossiers	personnes	dossiers	personnes	dossiers	personnes
0 - 17	2	2	3	7	3	5	3	5	3	5
18 - 29	41	109	40	79	59	127	56	129	62	132
30 - 39	55	157	53	136	65	155	78	177	76	196
40 - 49	48	130	70	175	61	142	68	155	66	146
50 - 59	56	147	67	121	81	140	90	165	90	163
60 - 65	11	30	20	37	19	30	29	48	22	32
65 - +	1	1	4	4	3	4	4	4	3	5
<b>Total Bulle</b>	<b>214</b>	<b>576</b>	<b>257</b>	<b>559</b>	<b>291</b>	<b>603</b>	<b>328</b>	<b>683</b>	<b>322</b>	<b>679</b>
Total district	483	1147	570	1139	636	1247	698	1358	717	1398

<sup>2</sup> Document téléchargeable (ctrl + click)

## CARITAS Gruyère

L'association est en mesure de communiquer des chiffres dès 2022, pour l'ensemble des visites dans le district, mais ne peut pas distinguer le lieu de résidence des bénéficiaires. Les autres chiffres proviennent du rapport d'activité 2024.

	2022	2023	2024	2025*
Nombre total de visites pour le district	253	743	744	466

\*jusqu'au 20.10.2025

En 2024, CARITAS Gruyère a supporté un montant total de plus Fr. 91'000.00 pour l'aide apportée.

## Cartons du Cœur de la Gruyère

L'association a communiqué les chiffres ci-dessous :

Année	Total de cartons distribués	Différence du nb de cartons par rapport à l'année précédente	Différence en % par rapport à l'année précédente	Cartons distribués à des ménages bullois	Pourcentage des cartons distribués à des ménages bullois par rapport à l'ensemble du district
2020	656	104	18%	429	65%
2021	655	-1	0%	477	73%
2022	736	81	12%	537	73%
2023	822	86	12%	574	70%
2024	848	26	3%	613	72%
Augmentation en % sur la période	29%			43%	

Année	Nb de ménages bénéficiaires	Différence avec l'année précédente	Différence en % par rapport à l'année précédente	Nombre de ménages bullois bénéficiaires	Pourcentage de ménages bullois par rapport à l'ensemble du district
2020	319	20	7%	214	67%
2021	308	-11	-3%	216	70%
2022	339	31	10%	244	72%
2023	358	19	6%	261	73%
2024	383	25	7%	266	69%
Augmentation en % sur la période	20%			24%	

Un « carton » correspond à 1 livraison / 1 retrait au local par chaque bénéficiaire (famille) de 2 à 3 caisses d'env. 15-20 kg chacune comprenant 3 bons chez des commerçants-partenaires à Bulle : Rumo primeurs, Boucherie du Tilleul & Boulangerie Mettraux. Le nombre de ménages (de 1 à 7 personnes) ne permet pas de connaître le nombre exact de personnes bénéficiaires. Il est toutefois possible d'observer une tendance à la hausse, qui selon l'association, se confirme pour 2025.

## Table couvre-toi ! à Bulle

Il faut savoir que ce sont les associations CARITAS Gruyère, AFAG et Saint-Vincent-de-Paul qui déterminent les familles ayant droit à une carte d'accès à Table couvre-toi selon des critères définis. Cet automne, entre 85-95 familles (pas de distinction entre Bullois et non Bullois), soit environ 250 personnes,

bénéficient de distribution de nourriture auprès de Table couvre-toi. C'est un peu moins que l'automne passé (90-105) mais un peu plus que ce printemps (75-85). Table couvre-toi distribue environ 1,2 tonne de nourriture chaque jeudi. L'association ne pourrait cependant pas accueillir plus de 110 familles. A noter dans ce cas, la coordination entre les associations.

Le local de **l'Armoire solidaire**, sis au pied du bâtiment Sainte-Croix, côté jardin, a dû être fermé plusieurs mois cet été en raison de déprédations. Cependant la distribution de colis et de bons d'achat a été poursuivie pour une vingtaine de personnes. L'Armoire qui est gérée par des agent·e·s sympas reprendra prochainement ses fonctions.

L'association **St-Bernard du Cœur** s'occupe également de distribuer des colis alimentaires. A la fin juin 2021 : 900 familles gruériennes, soit 3560 personnes, étaient soutenues chaque mois.

L'**association des Familles solidaires de la Gruyère (AFSG)**, hormis son offre de matériel de puériculture et de vêtements à très bas prix dans ses locaux au bâtiment des sociétés, octroie des aides ponctuelles pour des demandes d'aides financières spécifiques (demandes en baisse en 2024), de même que **l'AFAG (Aides aux familles de la Gruyère)**, la **Conférence Saint-Vincent de Paul**, **CARITAS Gruyère**.

Pour **SOS Futures Mamans**, le centre d'accueil de Bulle a reçu 301 visites (pour du matériel ou des conseils) en 2024, 373 en 2022 et 295 en 2020.

Les associations caritatives, ou d'aide aux personnes en situation de vulnérabilité, suivantes sont actives sur le territoire bullois : **Lisanga**, **Croix Rouge**, **Festival des soupes**, **La Tuile**, **l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO**, **Servir ensemble**, etc.

**Les associations caritatives en général disent atteindre les limites de leur capacité en matière de locaux et de bénévoles.**

Quant au **Service des curatelles Bulle, Riaz et Morlon** (95% pour Bulle), il exécute les mandats ordonnés par la Justice de Paix. Sa mission consiste en la gestion financière, les démarches administratives et l'accompagnement personnel. La population concernée par les mesures de curatelles est constituée de 25% de rentier·ère·s AI, 25% de rentier·ère·s AVS, 15% de personnes soutenues par l'aide sociale, 15% de personnes salariées ou au chômage ou sous APG.

Le service a assumé 655 mandats en 2023, contre 559 en 2019. La hausse se poursuit.

**Il faut toutefois quelque peu nuancer les chiffres absolus cités par une augmentation de la population de 11% entre 2020 et 2024.**

## **2. Est-ce que les aides actuellement disponibles sur le territoire bullois sont suffisantes pour couvrir les besoins de base des personnes concernées, notamment en termes de coordination ?**

Tout d'abord, il sied de rappeler que c'est la Loi sur l'aide sociale qui régit l'aide sociale accordée par les communes et l'Etat aux personnes se trouvant dans une situation de précarité. Comme vous le savez, afin de répondre aux dispositions légales précitées, les communes de la Gruyère sont regroupées en association de communes **Réseau Santé et Social de la Gruyère**. Le **RSSG** connaît l'état de la population en Gruyère et à Bulle en particulier. Dans le cadre de la prise en charge via le RSSG, les

bénéficiaires reçoivent les informations utiles quant aux différentes aides vers lesquelles ils peuvent se tourner.

À noter que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Loi sur les prestations complémentaires pour les familles va entrer en vigueur. Il a été décidé que le traitement administratif et le suivi seront assurés par le RSSG. En regard de ces nouvelles prestations, il est prévu de diffuser l'information par une large communication. Il s'agit là d'un canal supplémentaire pour toucher des personnes vulnérables.

Il apparaît que du fait de sa mission, le RSSG est le coordinateur par excellence des différentes aides à disposition en ayant une vision professionnelle globale.

Il faut cependant reconnaître qu'un certain nombre de personnes en situation de précarité habitant Bulle ne recourent pas à l'aide sociale ou aux conseils du RSSG, notamment les étrangers craignant de perdre leur permis de séjour. Une étude, réalisée sur mandat de la Charte Aide Sociale Suisse et de la Commission fédérale des migrations, confirme l'augmentation des cas de non-recours à l'aide sociale au sein de la population étrangère. D'autre part, les critères d'octroi de l'aide sociale ne prenant pas en compte le remboursement de « poursuites », des personnes peuvent se retrouver en dessous du minimum vital sans pouvoir prétendre à une aide financière.

L'**Etat de Fribourg** a mandaté **CARITAS** pour développer une offre de liaison : un·e assistant·e social·e a pour mission d'identifier les personnes en situation de précarité ou en risque de le devenir afin de les accompagner pour effectuer les démarches et les orienter vers les services adéquats. Ceci a pour objectif d'éviter que la situation de ces personnes ne s'aggrave.

### **Les personnes concernées ont souvent besoin de soutien et d'accompagnement pour effectuer les démarches nécessaires.**

Issue de la *Plateforme Solidarité Gruyère*, maximisée pendant le Covid-19 pour la coordination des prestations des différentes organisations caritatives, le collectif **Pouvoir d'agir**, dans lequel la Ville est représentée, est composé de la manière suivante :

- Conseillère communale en charge du dicastère santé et affaires sociales (Mme Chantal Pythoud)
- Service social (M. Christophe Seydoux, chef de service)
- Café solidarité et Bull'Sympa (M. Joël Schneider, TSHM, COORDINATEUR)
- Café solidarité et Armoire solidaire (Mme Jessica Benattia Magnin)
- Service d'entraide de la paroisse protestante (Mme Annette Grangier)
- Eglise catholique - Unité pastorale de Compassion (Mme Yayone Vauthey-Millasson)
- CARITAS (Diaconie, Mme Martine Floret)
- ATD Quart-Monde (Mme et M. Caroline et Jean-Paul Petitat)
- Représentante des personnes concernées par la précarité

Sa mission essentielle est de contribuer à mieux comprendre la précarité et d'y répondre en collaboration avec le reste du réseau, d'informer et d'orienter les personnes concernées, de coordonner les projets favorisant le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité dans une dynamique participative.

Un 10% d'activité de notre TSHM a été octroyé pour la coordination de **Pouvoir d'Agir** et pour l'accompagnement des **Cafés Solidarités**. Des agents Bull'Sympa offrent leurs services. L'augmentation du taux du TSHM à futur serait souhaitable afin d'offrir un accompagnement social professionnel.

En 2021, un **Word Café Solidarité** a été organisé. Il a réuni une vingtaine de personnes en situation de précarité avec une quinzaine de personnes issues d'associations caritatives et de professionnels du domaine social. Le principe étant que les personnes concernées sont les mieux à même d'exprimer leurs besoins et de définir leurs attentes. A l'issue de cet évènement, trois groupes de travail, composés de

personnes concernées et d'un·e coordinateur·trice, ont été constitués : 1) soutien à la recherche d'emploi, 2) service d'échanges de service entre pairs, 3) local (démarches pour l'obtention d'un local).

Au vu de sa population hétérogène, de plus en plus urbaine et en augmentation, la **Ville de Bulle** est consciente depuis de nombreuses années déjà de la nécessité d'agir en amont. En ce sens, elle s'est montrée soucieuse de sa population et proactive en créant différents postes qui œuvrent à la détection et l'orientation :

- Les travailleurs sociaux hors murs TSHM qui jouent un rôle essentiel dans la détection des situations de vulnérabilité au travers des jeunes avec lesquels ils sont en relation, l'orientation et de coordination de l'aide.
- Face à la croissance de la Ville et les nombreux nouveaux arrivants en provenance d'autres cantons et de l'étranger, le Conseil communal a créé le poste de la Déléguée à l'Intégration. Il faut bien comprendre que ce poste ne concerne pas que les personnes issues de la migration, mais que ses différentes actions sont menées au sens large de la cohésion sociale.
- En lien avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les seniors, le poste de la Déléguée aux Seniors joue également un rôle de coordination et d'information auprès des aîn·e·s. Des activités diverses gratuites où à bas coût sont proposées. L'agence AVS peut aider aux démarches pour l'obtention des prestations complémentaires.
- La Coordinatrice de la petite enfance, dont l'action est de contribuer au développement politique d'encouragement précoce des 0-6 ans de la ville (Grandir à Bulle), soutenir les familles et assurer la coordination des offres sur le territoire communal.

Dans le cadre de sa mission, la Déléguée à l'intégration a mis sur pied le **Groupe migration** (Service de l'Intégration, SEJB, le Coordinateur de Sport, ORS, l'Aumônier de rue, Mme Martine Floret de Diaconie CARITAS, Espace familles, Croix-Rouge fribourgeoise, CCSI (juridique) Ouvertür, Lisanga, CEPELE, RFSM) qui se réunit trois fois par année. Les objectifs de ces rencontres sont de favoriser l'échange d'informations, de mieux comprendre les missions de chacun·e, de faciliter les collaborations et de renforcer la compréhension de certaines problématiques sociales. Ainsi chaque partenaire est capable, lorsqu'il a un contact avec une personne ou famille en situation de précarité, de présenter les différentes possibilités d'aide et de l'orienter.

Avec le soutien du service de l'Intégration, le Pôle de compétences **RES-SOURCES** (comprenant Solidarité femmes Fribourg, Point rencontre Fribourg, Office familial, EX-pression, espacefemmes-frauenraum, Association pour l'éducation familiale) s'est installé à Bulle afin d'offrir ses prestations dans le Sud du canton. Il en va de même pour le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI) qui a une permanence juridique à Bulle.

### **La proximité des services s'avère essentielle pour les personnes fragilisées.**

Un Rapport<sup>3</sup> sur la **précarité** a été établi en septembre 2023 par le Service de l'intégration. Il fait un état de la prise en compte des publics en situation de précarité dans différents services de la Ville et un état des lieux des offres existantes.

Il sied de relever que les Services de la Ville – Intégration, Enfance et jeunesse, Sport, Seniors, Culture, Musée, Bibliothèque – travaillent de manière transversale (séances interservices) et portent systématiquement une attention particulière aux publics en situation de vulnérabilité. Les réflexions sous-jacentes au développement des activités régulières des services précités et de la communication de celles-ci, prennent en compte les enjeux d'accessibilité, via notamment les trois facteurs suivants : la

---

<sup>3</sup> Document téléchargeable (ctrl + click)

fracture numérique, l'accessibilité du langage administratif (langage clair), le « aller vers » (la création de lien et l'oralité pour dépasser l'obstacle que peut représenter l'écrit).

Ce rapport répertorie les très nombreuses activités menées par la Ville qui permettent de toucher un éventail large de personnes (des très jeunes enfants aux seniors) en situation de précarité qui ne passent pas forcément par le RSSG.

Outre toutes les actions détaillées dans le rapport bullois 2023 sur la précarité, la Ville a de nouveaux projets en cours de réalisation.

La croissance démographique soutenue, les attentes des habitant·e·s qui grandissent avec elle, le vieillissement de la population et la forte diversité transforment les besoins sociaux, urbains et institutionnels et nous incite à tendre **vers une politique de quartier**. L'objectif à terme est d'avoir des **Maisons de quartier** pour favoriser les rencontres, créer des liens entre les habitant·e·s, lutter contre la solitude et l'isolement. Les Maisons de quartier permettront aux services de la Ville et éventuellement à toute autre association d'avoir un contact direct avec la population et de comprendre la réalité socio-économique. Ce sera un espace supplémentaire pour détecter les situations préoccupantes et orienter les habitant·e·s.

De plus en plus de familles bulloises ne sont pas familières du système scolaire suisse ou fribourgeois. Face à ce constat, un projet pilote est mené afin d'aider les familles à **préparer l'entrée en 1H** de leur enfant. Il s'agit d'un partenariat entre les directions d'école et les services de la Ville, en association avec l'Education familiale. Les objectifs visent à renforcer l'accessibilité de l'école pour tous les parents, transmettre des informations utiles et faciliter la collaboration école-familles. Encore une fois, une telle action permet de toucher d'éventuelles familles en situation de vulnérabilité qui échapperaient à d'autres canaux de communication.

### **3. Comment améliorer l'accès direct aux aides existantes disponibles ?**

### **4. Quelles sont les opportunités pour solliciter un soutien cantonal pour compléter l'offre de soutien afin de répondre concrètement aux besoins objectivés sur le terrain ?**

Les Cafés Solidarités se poursuivent, encadrés par un TSHM et des agents sympas. Une nouvelle démarche est en cours afin d'améliorer la visibilité des offres existantes. Un groupe de travail s'est formé pour élaborer des supports de communication plus adéquats.

Pour information, Cafés Solidarités s'est constitué en association le 21 novembre 2025.

### **La multiplicité des canaux de communication se révèle primordiale pour diffuser les informations sur les prestations existantes.**

Le 8 novembre 2025, un dialogue entre personnes avec ou sans expérience de la pauvreté s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Bulle sous le titre de « LA PAUVRETE - UNE BOUCLE SANS FIN? », organisé par ATD Quart Monde, en partenariat avec le collectif Pouvoir d'Agir.

L'Etat a créé un guichet social **Fribourg pour tous** qui a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aides professionnelles les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

Dans la mesure où ce guichet est censé apporter son soutien à l'ensemble de la population fribourgeoise dans le besoin mais n'est physiquement présent qu'à Fribourg. Certes ce service est disponible par

téléphone, mais une présence physique dans le sud du canton pourrait améliorer sa visibilité et son accessibilité.

Il faut préciser que le premier contact a souvent lieu aux guichets/téléphones des réceptions de la Ville. Toute la documentation utile des différentes associations caritatives ou de soutien dans des domaines spécifiques est présentée dont des flyers spécialement élaborés par nos services qui comprennent les numéros de téléphone. De plus, notre personnel de réception est capable de répondre et d'orienter les gens. Fribourg pour tous avait mené il y a quelques années une campagne de formation du personnel administratif. Elle pourrait être réitérée.

Concernant les aides cantonales, il faut savoir que chaque fois que des projets sont initiés par les services communaux, toutes les subventions possibles, cantonales ou en provenance d'autres entités, sont demandées.

### **III. Conclusions**

**Au vu des rapports 2016 et 2023 sur la précarité établis par le canton, du projet d'un observatoire cantonal permanent au niveau de la HETS Fribourg, du mandat confié par l'Etat de Fribourg CARITAS pour effectuer « un service de liaison » vers les services sociaux, il apparaît que la coordination se veut d'abord cantonale.**

**Le RSSG et respectivement son service social est l'interlocuteur des personnes en situation de précarité à Bulle. Composé de professionnel-le-s de l'aide sociale, il est le plus compétent pour orienter les personnes vers les différentes aides et soutiens.**

**De son côté, la Ville soutient plusieurs associations caritatives par la mise à disposition de locaux ou de subventions ponctuelles ou annuelles.**

**Par ailleurs, notre Commune s'est montrée proactive en créant les postes de Travailleurs sociaux hors murs, Délégué-e à l'Intégration, Délégué-e aux Seniors, Coordinateur-trice petite enfance. Ces démarches témoignent de son souci de développer une politique sociale en faveur de la population d'une manière générale et en particulier en faveur des personnes en situation de précarité.**

**Ainsi, la politique sociale communale se matérialise au travers de mesures présentes dans le concept communal en faveur des seniors, au travers de la politique *Grandir à Bulle*, au travers des objectifs du programme d'intégration cantonal (PIC). Plus spécifiquement, diverses actions menées par ces services, incluant dans une moindre mesure le sport, la culture, le Musée et la bibliothèque, poursuivent l'objectif « d'aller vers » et participent à réduire les principales barrières à l'accès aux droits que sont le manque d'information, la complexité administrative et le stigmatisme associé au fait de demander de l'aide.**

**La coordination, de même que la proximité avec les habitant-e-s, représentent des enjeux dont les services mentionnés ci-dessus ont conscience. Ces enjeux sont d'ailleurs au cœur de la démarche initiée par l'Intégration visant à renforcer la transversalité au sein de l'administration communale pour accompagner le développement des quartiers. Ce processus interne n'est pas pensé comme un but en soi mais comme une étape en vue de l'élaboration d'une politique de quartier ayant notamment pour buts d'identifier les besoins sociaux par quartier, d'y répondre de**

manière concertée et de favoriser une équité d'accès aux services grâce à une meilleure coordination. Des outils en vue de favoriser la participation et de renforcer le pouvoir d'agir de toutes et tous seront également étudiés. Il y a lieu de penser que ce projet aura un impact sur l'accès et le recours aux aides existantes.

Enfin, à futur, selon le développement de tous les projets cités menés par la Ville, la réflexion pourra se faire quant aux besoins supplémentaires en personnel.  
Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Le Secrétaire général**

**Jacques Morand**

**Raoul Girard**